

CONSEIL MUNICIPAL DU 12.02.04

Lors de la séance du conseil municipal du 12 février, les décisions suivantes ont été prises :

C'est le maire, Jeannot Schnell qui représentera la commune au sein de la commission locale d'évaluation (CLE) de transfert des charges qui sera mise en place, suite à l'institution de la TPU (taxe professionnelle unique) par la communauté des communes.

L'extension des compétences « développement économique » à la zone d'activités « La Faisanderie » à Monswiller a été approuvée à l'unanimité.

Une augmentation de 3% sera appliquée aux loyers de deux logements communaux.

Les différentes subventions pour les associations ainsi que celles concernant l'appel à la générosité publique seront reconduites en 2004. Les associations communales qui participeront à l'animation du cortège du messti toucheront la somme de 45€.

Suite à la demande de la directrice de l'école, une aide de 230 € sera versée à l'école primaire en guise de participation aux frais de transport des enfants pour leurs sorties à la piscine de Bouxwiller.

Deux contrats de travail de 3 semaines à raison de 20h/semaine seront proposés à des jeunes de 16 à 18 ans durant les mois de juillet et août.

Un montant de 2745€ provenant du revenu de la location de la chasse sera affecté au paiement partiel de la cotisation foncière à la « Caisse d'accidents agricoles de Strasbourg ».

Un grand projet concernant la réfection totale de terrain de football fut présenté par le maire. Une participation financière correspondant à 15% du montant des travaux pourra être envisagée à condition que la situation financière de la commune le permette.

Jean-Pierre Kieffer a été chargé de représenter Ernolsheim aux jeux inter villages organisés par le « Réseau d'animation des jeunes », sous couvert de la CCRS.

L'adjoint Gilbert Kuntz a expliqué à ses collègues que l'ossuaire communal venait d'être mis en place.

Une étude concernant le remplacement des vitraux de l'église sera menée prochainement en collaboration avec des spécialistes de l'ECAAL.

Avant de clore la séance, le maire a remis aux conseillers une copie de lettre d'un habitant qui a manifesté son vif désaccord quant à l'abattage d'un chêne situé en face de sa propriété.